



SALARIE(E) DE MAINTENANCE

• Les missions

Le (la) salarié·e de maintenance effectue l'entretien, les réparations et les révisions de l'ensemble du matériel de production (tracteurs, machine à vendanger, outils de conditionnement, lignes d'éti-quetage...), du matériel viticole et des bâtiments. Il (elle) assure la maintenance quotidienne du ma- tériel, tient à jour les documents de suivi (carnet de bord, livret d'entretien...), effectue toutes les vérifications nécessaires, procède aux réglages, diagnostic et répare les pannes. Le (la) salarié·e de maintenance entretient également tous les outils de l'atelier et en assure la gestion et l'entretien.

• Conditions de travail

Le (la) salarié·e de maintenance travaille principalement en atelier, mais peut également être solli- cité pour intervenir dans les vignes. Son rythme d'activité peut être plus soutenu lors des travaux viticoles.

• Compétences requises

Le (la) salarié·e de maintenance doit connaître les modèles et le fonctionnement des engins utilisés, notamment en matière hydraulique, pneumatique et électrique. Il (elle) doit être capable d'analy- ser les dysfonctionnements mécaniques, de réaliser un bon diagnostic et de réparer rapidement. Il (elle) est doté·e d'une habileté manuelle et d'une résistance physique pour soulever des charges. Le (la) salarié·e de maintenance doit être capable de gérer la relation avec les prestataires extérieurs. Il (elle) doit justifier de compétences solides en mécanique et en électricité, ainsi que des bases en automatismes et en pneumatique.





SALARIE(E) DE MAINTENANCE

• Formation requise

Le poste de salarié·e de maintenance est accessible avec un diplôme de niveau CAP/BEP à Bac en mécanique de machines agricoles, maintenance.

Il est également accessible avec une expérience professionnelle dans le même secteur sans diplôme particulier.

Un diplôme de Bac+2 (BTS, DUT...) peut être demandé selon la technicité.

Les permis de conduire B, C, D et E peuvent être exigés.

• Evolutions possibles du métier

Le (la) salarié·e de maintenance pourra devenir chef·fe d'atelier, après avoir développé ses compétences techniques et ses capacités d'encadrement du personnel, en fonction de la taille de l'entreprise.

• Salaire moyen

Le (la) salarié·e de maintenance en début de carrière est rémunéré·e à partir du S.M.I.C. voir plus selon le degré de responsabilité du poste.

Le salaire d'un (une) salarié·e de maintenance expérimenté·e peut atteindre 35 000 € par an*.

*Chiffre avant inflation, datant de 2019.

FORMATIONS . MÉTIERS . OFFRES D'EMPLOIS

WWW.VITABOURGOGNE.COM

